



**AVIS DE COURSE**  
**Sélective Championnat de France Entreprise**  
Challenge National FFSE HABITABLES 2017-2020  
**VOILE POUR TOUS Challenge Youenn ROUSSE**  
**DU 30 MAI AU 02 JUIN 2019**  
**PIRIAC SUR MER**  
**NAUTISME EN PAYS BLANC**  
**GRADE 5 A**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1. REGLES**

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

**2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux *peuvent être tenus d'arborer* la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régate est ouverte aux voiliers

**Grand Surprise de chez TEAM WINDS en LOCATION**

12 bis rue des Résistants, 56470 la Trinité sur Mer,  
Tel, NOUVEAU : 07 76 92 07 14 ou Loic Fournier-Foch  
Team Winds  
0663390756

<http://www.teamwinds.com/index.php?page=contact>  
[maite.c@teamwinds.com](mailto:maite.c@teamwinds.com)

**Pour cela les équipages doivent contacter Team Winds**

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **D** norme CE.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *semi-hauturière* de la Division 240.  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2 Tous les bateaux courent en système monotype Grand Surprise
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à :

**NAUTISME EN PAYS BLANC**  
**3, RUE PORT BOUCHER BP 20**  
**44420 PIRIAC SUR MER**

**Au plus tard le 16 MAI 2019.**

**Il est demandé aux équipages de faire obligatoirement une préinscription par internet à :**

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd6DD73aXKwn8Scaf1O2xApsuERTbmqRpyL4PCF3HSCVEwUaw/viewform?c=0&w=1>



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- 3.3 **Tous les équipiers doivent être en possession de leurs licences FFSE(annuelle ou événementielle) ou FFVoile (possible de prendre la licence FFSE sur place à NPB).**

**Tous les Skipper doivent être en possession de leurs licences FFSE et FFVoile annuelle (possible de prendre la licence FFSE ou FFVoile sur place à NPB).**

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile ou FFSE doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFSE ou ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence FFSE ou ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Engagement	400 €

#### 5. PROGRAMME

- 5.1 **Confirmation d'inscription** : NPB 3 rue port Boucher 44420 Piriac sur Mer

**Jeudi 30 mai de 09 h00 à 12h00.**

- 5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
30/05/2019	<b>13h00 - Briefing des équipages 13h30 - 18h30 mise à disposition CC</b>	Grand Surprise
31/05/2019	<b>11h00- briefing des équipages 12h00 - 19h30 mise à disposition CC</b>	Grand Surprise
01/06/2019	<b>12H00 – briefing des équipages 13H00 - 20h00 mise à disposition CC</b>	Grand Surprise
17/06/2018	<b>7h30 – briefing des équipages 8h15 - 13h35 mise à disposition CC</b>	Grand Surprise

- 5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h00.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le jeudi 30 mai de 09 h00 à 12h00
- disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

<http://www.npb.asso.fr/avis-de-course.html>

#### 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de *type construit et côtier*

- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE carte SHOM 7033.

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour la série Grand Surprise, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT

- 9.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.

- 9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

9.4 Le calcul du temps des bateaux qui y sont soumis sera fait selon Le système TEMPS REEL.

#### 10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Les bateaux seront durant l'épreuve en stationnement « Ponton C » canal VHF 09 capitainerie TEL : 02.40.23.52.32 .

#### 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

#### 12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

1<sup>er</sup> Prix classement entreprise

1<sup>er</sup> Prix classement équipage féminin

Cette épreuve est sélective pour la qualification au Chpt De France Sport Entreprise et Challenge National FFSE 2019 en septembre 2019 à Mèze

#### 14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

#### 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

#### NAUTISME EN PAYS BLANC

**Bruno SCHOCH**

Nautisme en Pays Blanc

3 , rue de Port Boucher

BP 20

44420 Piriac-sur-Mer

Tel : 02.40.23.53.84

GSM : 06.07.69.70.53

Adresse mail : [nautismeenpaysblanc@gmail.com](mailto:nautismeenpaysblanc@gmail.com)

Adresse web : <http://npb.asso.fr>

Adresse Facebook NPB : <https://www.facebook.com/NPB.nautisme.en.pays.blanc/>

#### Informations hébergement :

#### Office de Tourisme

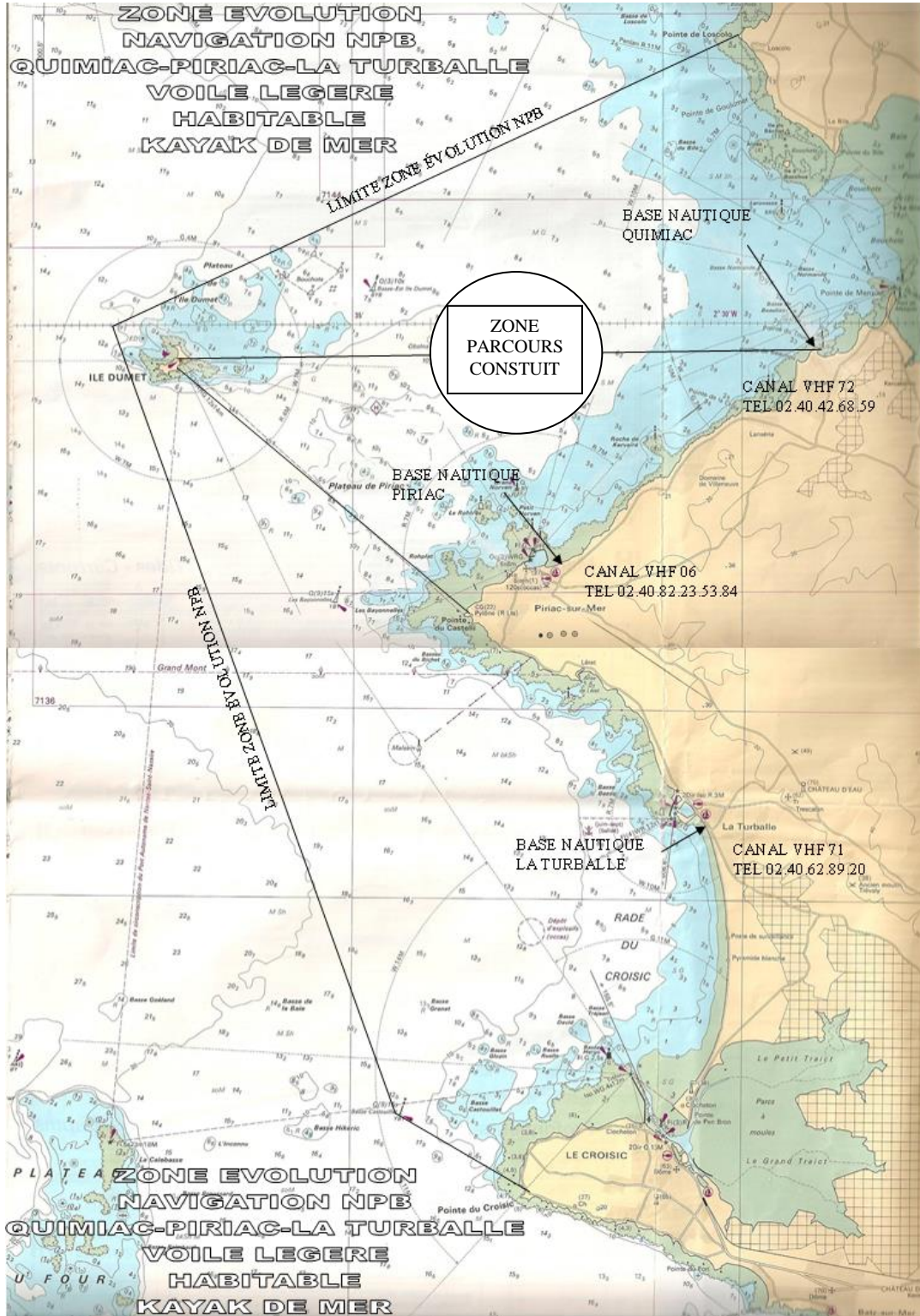
7 Rue des Cap-horniers

44420 Piriac-sur-Mer

Tel : 02.40.23.51.42

E-mail : [otsi@piriac.net](mailto:otsi@piriac.net)

**ANNEXE ZONE DE COURSE**





# Programme à terre

## JEUDI 30 mai

- 20h00, Pot accueil des participants à la base NPB

## VENDREDI 31 mai

- 20 h 00 repas des équipages hôtel du port de Piriac sur mer

## SAMEDI 1 juin

- 20H30 REMISE DES PRIX

## DIMANCHE 2 juin journée de réserve

- 15 h 00, Pot des équipages à l'occasion de la remise des prix

# Documents à renvoyer

**Avant le 16 mai 2019 à :**

**NAUTISME EN PAYS BLANC**

**3, rue de Port Boucher**

**BP20**

**44420 PIRIAC SUR MER**

- Bulletin d'inscription du bateau
- Réservation des paniers repas et présence au dîner des équipages
- Règlement des frais de participation pour la course, par chèque ou par virement bancaire ( RIB )

**Documents supplémentaires à nous présenter le 30 mai 2019,**

- Licences FFVoiles 2019 **ET/ OU** FFSE 2019 validées et tamponnées + **certificat médical apte à la pratique de la voile en compétition obligatoire**

**Sur place, aucune inscription ne sera prise sans certificat médical**

**Ou licences validées par un médecin ou mention sur la licence FFVoile compétition.**

*Pour faciliter l'inscription sur place, il est possible de prendre les licences avant le 30 mai à NPB*

## **Inscription du bateau du 30 mai au 02 JUN 2019**

**EQUIPAGE PRESENT A L'ENTRAINEMENT DU JEUDI 14 JUI**                      **OUI**                      **NON**

Nom de l'entreprise: .....

.....

Nom du bateau :..... N° de voile :.....

NOM DU SKIPPER :.....

PRENOM :.....

N° LICENCE FFV :.....N° LICENCE FFSE :.....

Numéro du téléphone portable du skipper :.....

E-mail du skipper (en majuscule):.....

Date de naissance : ..... CLUB :.....

Nombre d'équipier à bord durant l'épreuve :.....

Nom de la personne suivi du dossier :.....tel.....

Adresse mail :.....

<b>DROITS D'ENGAGEMENT 400 €</b>	Règlement :	Chèque	Virement administratif
----------------------------------	-------------	--------	------------------------

**AUTRES (ex : changement d'équipiers) :**

**RESERVE ORGANISATION**

**Document à retourner avant le 1<sup>er</sup> juin 2018 à :**  
**NAUTISME EN PAYS BLANC CHALLENGE DES MAIRIES**  
**MAISON DE LA MER**  
**BP 20 44420 Piriac sur mer**



## Réservation paniers repas - Dîner Des Equipages

Nom de l'entreprise .....

### Equipage présent au repas des équipages vendredi 30 MAI à 20h00 :

OUI

NON

### Paniers repas équipiers et accompagnateurs

Prix 9.50 €, composé de :

1 sandwich complet + 1 sandwich simple

1 pâtisserie + 1 barre de céréales

1 bouteille d'eau minérale 25cL

### Nous désirons obtenir des paniers repas pour le déjeuner pendant la course pour le :

- **Vendredi** , nombre de paniers repas : .....
- **Samedi** , nombre de paniers repas : .....
- **Dimanche** , nombre de paniers repas : .....
- **Total de paniers repas** ..... x 9,50 € = .....€

### Dîner des équipages vendredi 30 MAI

Noms d'équipiers participants au repas des équipages

.....  
 .....  
 .....

Pour les accompagnateurs :.....x32€ personnes = .....

- Règlement 1 chèque pour les paniers repas
- Règlement 1 chèque pour les accompagnateurs diner pour les équipages
- Si virement bien noter l'objet du virement

*Règlement par chèque à l'ordre de NAUTISME EN PAYS BLANC*

Attention, aucune réservation ne sera prise en compte, si elle n'est pas accompagnée du règlement.

2009-10-23 12:05

BP ATL GUERANDE

02 40 62 11 58 &gt;&gt;

0240236114 P 1/1


**BANQUE POPULAIRE  
ATLANTIQUE**

Siège Social : 1 Rue Françoise Sagan - St Herblain - 44 919 NANTES CEDEX 9

Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L.813-2  
et suivants du Code de Commerce et l'arrêté de l'assemblée des actionnaires relatif aux Statuts  
Populaires et aux Règlementations de Crédit. Société de montage d'assurance - Inscription ORIAS  
N° 04 506. SIREN 857 300 227 RCS Nantes - Code APE 851 D - CDP 10-81 U Nantes -  
Téléphone : 02 40 62 11 58 - Télécopieur : 02 40 62 49 81 -  
Internet : www.atlantique.banquepopulaire.fr

## RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE :

NAUTISME EN PAYS BLANC

ADRESSE :

 MAISON DE LA MER  
 PORT DE PLAISANCE  
 44420 PIRIAC SUR MER

**DOMICILIATION : BPATL.GUERANDE- 00231**

CODE BANQUE :	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
13807	00231	30719238443	51

 IBAN : FR76 1380 7002 3130 7192 3844 351  
 Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPNAN

Ce relevé d'identité bancaire est à utiliser pour les opérations que vous seriez amenés à inscrire à mon compte ouvert à la **BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE** :

- virements, versements...

Son utilisation vous garantira le bon enregistrement des opérations en cause et évitera les retards ou erreurs d'imputation.

Réf. : RIB0001

Vous disposez d'un mois à compter de la date de cet extrait pour nous présenter vos contestations, sauf à exonérer notre responsabilité pour toute réclamation. Vous pouvez écrire à votre agence. Pour les questions relatives particulièrement à un tirage, émanant dans le cadre de la mobilisation (Art. L.312-1-3 du code monétaire et financier) subsidiaire, vous pouvez saisir Monsieur le Médiateur de la Banque Populaire Atlantique, 1, rue Françoise Sagan - Saint-Herblain - 44919 Nantes Cedex 9

SECO = Sauf Erreur Ou Omission      Banque Populaire Atlantique - Siège Social : 1, rue Françoise Sagan - Saint-Herblain - 44919 Nantes Cedex 9 - SIREN 857 300 227 RCS NANTES



PAYS DE LA LOIRE



CCI NANTES ST-NAZAIRE



FFVoile